

15ème législature

Question N° : 44512	De Mme Audrey Dufeu (La République en Marche - Loire-Atlantique)	Question écrite
Ministère interrogé > Solidarités et santé		Ministère attributaire > Santé et prévention
Rubrique >assurance maladie maternité	Tête d'analyse >Ouverture au remboursement du soutien-gorge de mastectomie	Analyse > Ouverture au remboursement du soutien-gorge de mastectomie.
Question publiée au JO le : 01/03/2022 Date de changement d'attribution : 21/05/2022 Question retirée le : 21/06/2022 (fin de mandat)		

Texte de la question

Mme Audrey Dufeu interroge M. le ministre des solidarités et de la santé sur l'ouverture au remboursement des soutiens-gorge de mastectomie. Chaque année, un peu moins de 50 000 femmes sont touchées par un cancer du sein. Près de 20 000 d'entre elles vont subir une mastectomie, opération qui consiste à retirer le sein dans lequel se trouve la tumeur. À la suite de ces opérations, les femmes doivent porter, au moins pour quelques semaines, un soutien-gorge post-opératoire adapté. Ces dispositifs médicaux permettent une meilleure cicatrisation à la suite de l'opération et participent à l'amélioration de la qualité des soins. Actuellement, ces soutiens-gorge ne sont pas pris en charge par l'assurance maladie. Aussi, elle lui demande si la sécurité sociale pourrait prendre en charge les brassières de mastectomie post-opératoires délivrées sur ordonnance à la suite d'une mastectomie dans le cadre de la prise en charge du cancer du sein.